

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DEMANDE

Pour une première demande toutes les pièces ci-dessous sont obligatoires sinon merci de transmettre seulement les pièces surlignées.

(Tout dossier incomplet et/ou arrivé hors délai sera irrecevable)

- ☐ Un **courrier officiel, signé du président, adressé à Mme Le Maire** de La Possession ayant pour objet votre demande de subvention 2026, en mentionnant le montant sollicité
- ☐ Le projet de développement de votre association (si vous en avez)
- ☐ Les **statuts de l'association datés et signés**
- ☐ La **liste indiquant les membres du Bureau et du Conseil d'Administration** (ou Comité Directeur), **signée du président**, avec coordonnées (adresse, téléphone, e-mail) et fonction occupée au sein de l'association
- ☐ La **copie de publication au Journal Officiel** de la création de l'association
- ☐ La copie du **récépissé de déclaration à la préfecture** (création et/ou modification)
- ☐ Le **procès-verbal de la dernière assemblée générale** (ou de l'assemblée générale constitutive)
- ☐ Le **rapport moral signé du président**, de la dernière assemblée générale n-1
- ☐ Le **rapport d'activité signé du secrétaire**, de la dernière assemblée générale n-1
- ☐ Le **rapport financier signé du trésorier et du président**, de la dernière assemblée générale n-1, comprenant : le compte de résultats, le bilan et le budget prévisionnel de l'année n+1
- ☐ Le **rapport des vérificateurs aux comptes de l'association**, pour toutes les **associations bénéficiant de moins de 153 000€ de fonds publics**
- ☐ Le **rapport du commissaire aux comptes**, pour toutes les **associations bénéficiant de plus de 153 000€ de fonds publics**
- ☐ La **copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile.**
- ☐ Un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** au nom de l'association.
- ☐ La **copie des diplômes des intervenants dans le domaine de l'enseignement d'une activité** : diplômes d'Etats et fédéraux
- ☐ La **copie du récépissé de dépôt ou copie du dossier de demande de subvention** effectuée auprès d'un autre organisme public.
- ☐ **Pour les associations avec agrément** : la copie du récépissé de l'organisme mentionnant la date et le numéro d'agrément.
- ☐ **Pour les associations « employeurs »** : les **attestations de paiement des cotisations sociales** : CGSS, ASSEDIC, Caisse de Retraite Complémentaire...
- ☐ **Pour les associations culturelles** : la copie de la licence d'entrepreneurs de spectacle.
- ☐ **Pour les associations d'Insertion** : la copie du/des dossiers transmis aux institutions publiques (DIECCTE, TCO, Région...)